

Le Directeur Général

Kinshasa, le 20 AOUT 2023

DECISION N° 005... CSN-GHC/DG/RBE/MAG/08/2026 DU 20/08/2026 MODIFIANT ET COMPLETANT LA DECISION N° 60 DU 12/11/2024
PARTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET MARCHES PUBLICS, CGPMP, DE LA CSN-GHC

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution en ses articles 81, 6, 98 et 127 ;

Vu la loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics spécialement en ses articles 13 et 83 ;

Vu la loi n° 08/007 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques ;

Vu la loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics ;

Vu l'ordonnance n° 23/096 du 30 juin portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'un établissement public dénommé caisse de solidarité nationale et de gestion humanitaire des catastrophes, en sigle « CSN-GHC » ;

Vu le décret n° 21/05 du 19 novembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement de la Caisse de Solidarité Nationale et de Gestion Humanitaire des Catastrophes (CSN-GHC)

Vu le décret n° 23/12 du 03 mars 2023 portant manuel de procédures des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret n° 10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation, fonctionnement de la cellule de gestion des Projets et des Marchés Publics, spécialement en ses articles 1, 2 et 20 ; *3*



Vu l'arrêté ministériel n° CAB.MIN/AFF.SOC-AH-SOL.NAT/M.M./028/2023 du 14/06 2023 portant nomination des cadres des Services Centraux et des Antennes Provinciales de la caisse de solidarité nationale et nationale et de gestion des catastrophes (CSN-GHC)

Vu la note circulaire n°0441 CAB/MIN/BUDGET/2011 portant dispositions transitoires pour l'installation des cellules de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;

Vu la Décision n°059 du 12/11/2024 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, CGPMP en sigle, au sein de la Caisse de Solidarité Nationale et de Gestion Humanitaire des Catastrophes, en sigle « CSN-GHC » ;

Vu la Décision N°60 du 12/11/2024 portant désignation des membres de la Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics, CGPMP en sigle, au sein de la Caisse de Solidarité Nationale et de Gestion Humanitaire des Catastrophes, en sigle « CSN-GHC » ;

Ayant pris en compte et en analogie la Décision n°CSN-GHC/CA/CAB.PCA/01/05/2026 du 21 Mai 2026 du Conseil d'Administration portant nomination des Cadres de Commandement de la CSN-GHC d'une part et la Décision n°003/CSN-GHC/DG/RBE/TPEF/07/2026 du 09/07/2026 d'autre part ;

La Décision-type de la mise en place et désignation des animateurs d'une CGPMP figurant parmi les sources de la passation des Marchés Publics ;

Considérant la nécessité de légitimer la CGPMP de la CSN-GHC ;

Vu la nécessité et l'urgence ;



DECIDE :

Fin

Article 1^{er} :

Sont désignés animateurs du Secrétariat Permanent de la CGPMP de la CSN-GHC les Cadres et Agents dont les prénoms, noms, postnoms, grades et fonctions suivent :

N°	PRENOMS, NOMS ET POSTNOMS	GRADES	FONCTIONS	OBSERVATION
1	IBULA NGANGELI Junior	B4	Secrétaire Permanent	
2	Trésor BONDONGA EWANGA	B2	Chef de Bureau Service des Préparations des Marchés	
3	Olga BOSUMBE BOKEKO	B2	Chef de Bureau Service Programmation et Suivi d'Exécution Budgétaire des Marchés	
4	Jordan MABIALA NKUMBALE	B2	Chef de Bureau Passation des Marchés	
5	Kendji OKENGANDJO LUNDEKI	B2	Chef de Bureau Suivi Exécution des Marchés	
6	Benjamin BONSEMI BONKUFA	C4	Expert Chargé de Préparation des Marchés	
7	Erick KAYOYO NGWENI	C4	Expert Chargé de Programmation et Suivi d'Exécution Budgétaire des Marchés	
8	Héritier NSAPOLA APONGA	C4	Expert Chargé de Passation des Marchés	

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Décision.

Article 3 :

La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente Décision qui prend effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 20 AOÛT 2026

Raymond BONGOLE EFOYA

